

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Présentation synthétique (article L2313-1)

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année civile.

Deux sections structurent le budget de la collectivité :

- la section de fonctionnement permettant d'assurer le quotidien : masse salariale, entretien et consommation des bâtiments publics, achat de fournitures et de prestations, subventions versées et intérêts des emprunts à payer
- la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir et qui retrace donc les projets structurants

Chaque année, la section de fonctionnement doit dégager un excédent permettant de financer les investissements de la collectivité.

Repères sur la section de fonctionnement

Dépenses

Les charges à caractère général sont stables par rapport à l'exercice précédent (+ 1.670€) ce qui atteste une réelle volonté de maîtriser les charges de gestion

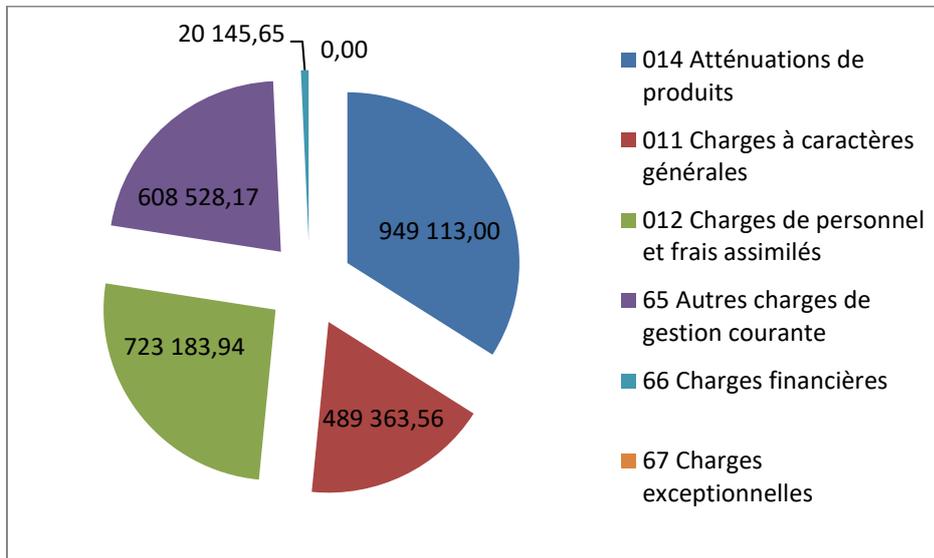
L'exercice 2021 a été riche en mouvement de personnel et les charges de personnel sont en hausse. En effet, dans le souci constant d'améliorer la qualité du service public rendu aux habitants de la Basse Zorn, la collectivité souhaite leur offrir de nouveaux services à compter de 2022 : école de musique intercommunale, police intercommunale, service propreté, prévention de la perte d'autonomie des séniors La mise en place de ces services a nécessité des recrutements en 2021. Les charges de personnel représentent 25,92% des dépenses réelles de fonctionnement (ce ratio est de 40,10% en 2020 pour les EPCI à fiscalité propre entre 10 000 et 20 000 habitants – source Direction Générale des Collectivités Locales)

Le chapitre des autres charges de gestion courante comprend l'appel de fond annuel (200 000€) de la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Il retrace également la politique de la collectivité en matière de subvention. L'enveloppe des subventions 2021 est stable

Le chapitre des atténuations de produits est stable du fait de la faible évolution du FPIC (système de péréquation entre collectivités territoriales) entre 2020 et 2021.

Les charges financières sont en lien avec l'emprunt d'équilibre contracté fin 2019 (2.000.000€) et le prêt relais contracté fin 2020 (1.850.000€)

La répartition des charges de la CCBZ est la suivante :



On peut noter que le chapitre « 014 - atténuations des charges » qui comptabilise essentiellement la péréquation fiscale (FNGIR et FPIC) représente une part importante des dépenses de fonctionnement de la collectivité

Recettes

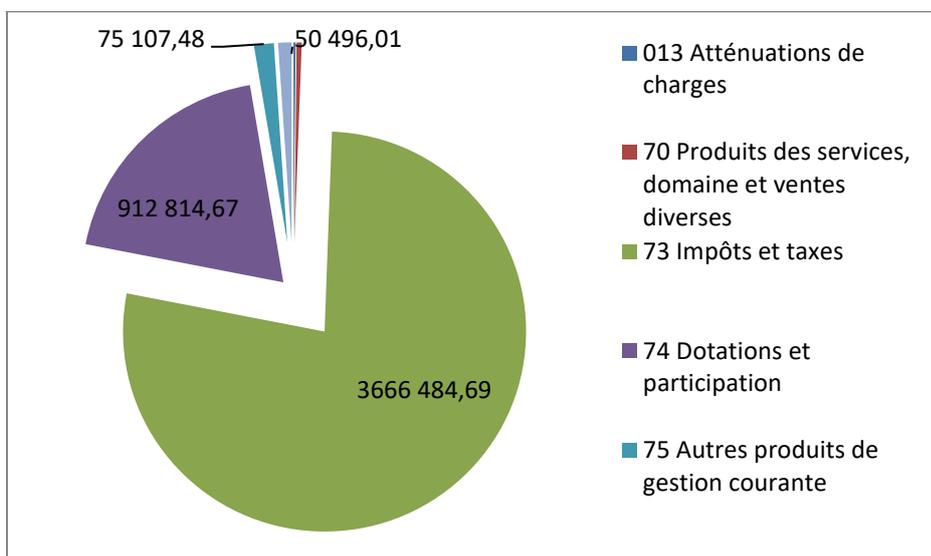
Les produits fiscaux directs s'élèvent à 3 666 485€, contre 3 697 529€ en 2020. Depuis 2021 la communauté de communes perçoit, en remplacement de la Taxe d'Habitation supprimée, une part de la TVA nationale. Pour 2021, cela représente un montant de 1.673.260€. De plus, le Gouvernement avait décidé de réduire de 50% les impôts fonciers de la plupart des établissements industriels. Cela a généré une perte de recette d'environ 183.000€ qui a été entièrement compensée par l'Etat.

Depuis 2020 le reversement du produit des paris hippiques a été réformé. Il est désormais partagé entre la commune d'implantation de l'hippodrome et l'EPCI. En 2021 nous avons perçu le reversement de 2020 (32.075€) et de 2021 (46.652€).

Les recettes fiscales représentent ainsi 77,47% des recettes réelles de fonctionnement.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 506.477€ soit 29€ par habitant.

La répartition des ressources de la CCBZ est la suivante :



Subventions versées

Afin de garantir le développement équilibré du territoire, La Communauté de Communes mène, depuis quelques années, une politique ambitieuse en matière de fonds de concours à destination des communes membres. A fin 2021, 360.000€ sont engagés à ce titre.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement varient d'une année sur l'autre. Elles représentent l'aboutissement des projets que la collectivité souhaite mener. En 2021, les dépenses d'équipement, essentiellement constituées des premiers travaux de voirie du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2021-2026, s'élèvent à 1.528.091€ (1.205.551€ en 2020).

Opérations financières

En 2020, la Communauté des Communes a souhaité soutenir le projet de requalification de l'ancien site de l'EPSAN. Cela s'est traduit par l'achat de 17ha de terrains contigus à l'ancien site. Ces terrains seront revendus fin 2022 à l'aménageur du site de l'EPSAN et un prêt relais de 1 850 000€ a été réalisé fin 2020 pour financer ce décalage. Ce prêt relais se rajoute à un emprunt de 2.000.000€ contracté fin 2019.

Le stock moyen de la dette est ainsi de 3.643.251€ au 31/12/2021, soit 207€ par habitant (l'en-cours de la dette des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Additionnelle entre 10 000 et 20 000 habitants était en moyenne de 204€/hab au 31/12/2020 – source DGCL).

Données synthétiques

La capacité d'autofinancement reste confortable à fin 2021 (2,3M€). Elle permettra d'anticiper le financement de l'exercice 2022 et la poursuite du PPI voirie. Un PPI global est en cours de finalisation en lien avec le projet de territoire. Il devrait inclure des projets structurants tels que la création de giratoire et voies d'accès, de pistes cyclables, et la requalification de nos zones d'activités.

Les ratios obligatoires :

	Ratios CCBZ	Ratios 2020 GFP 10 000 à 20 000 hab
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population	159	314
produits des impositions directes / population	105	295
Recettes réelles de fonctionnement / population	269	377
Dépenses d'équipement brut / population	157	85
En-cours de la dette / population	207	204
DGF / population	29	44
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonc	25,92%	40,10%
DRF + remb annuel de la dette / recette de fonctionnement	61,15%	88,30%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	58,35%	22,50%
En cours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	76,98%	54,20%

Budget annexe EAU POTABLE

Réalisation du budget EAU :

	Prévisions	Réalisation
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	2 153 117,54	1 663 651,36
Recettes	2 153 117,54	1 838 302,54
Résultat de l'exercice		174 651,18
Antérieur		496 302,54
Résultat de fonctionnement		670 953,72
INVESTISSEMENT		
Dépenses	1 779 162,03	595 378,46
Recettes	1 779 162,03	842 848,37
Résultat de l'exercice		247 469,91
Antérieur		628 921,65
Résultat d'investissement		876 391,56
Résultat de clôture		1 547 345,28

La section d'investissement dégage un résultat confortable à fin 2021.

De plus, la maîtrise des dépenses de fonctionnement permet également de dégager une bonne marge qui permettra une affectation de résultat complémentaire de 250 000€. Cette affectation permettra de couvrir en partie les travaux 2022 sur le réseau eau potable. Un emprunt est à prévoir pour financer la sécurisation du réseau dont le montant est estimé à 1.339.000€ sur la période 2021/2026. Le montant global du PPI EAU est de 2.998.000€.

Au 31/12/2021, le stock de dette est de 176 400€, soit 10€/habitant.

Budget annexe ASSAINISSEMENT

Réalisation du budget Assainissement :

	Prévisions	Réalisation
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	3 589 932,88	2 228 994,90
Recettes	3 589 932,88	2 964 318,64
Résultat de l'exercice		735 323,74
Antérieur		1 003 194,88
Résultat de fonctionnement		1 738 518,62
INVESTISSEMENT		
Dépenses	4 761 417,13	1 586 454,87
Recettes	4 761 417,13	2 075 381,34
Résultat de l'exercice		488 926,47
Antérieur		1 495 253,25
Résultat d'investissement		1 984 179,72
Résultat de clôture		3 722 698,34

Ce budget présente une situation financière saine et confortable. La plupart des travaux sur le réseau d'assainissement sont réalisés.

Le stock de dette sur ce budget au 31/12/2021 est important du fait des emprunts réalisés pour la construction de la station d'épuration unique. Il est de 2.461.521€ soit 139€/habitant.

Budget annexe ORDURES MENAGERES

Réalisation du budget Ordures Ménagères :

	Prévisions	Réalisation
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	1 877 976,60	1 285 186,73
Recettes	1 877 976,60	1 466 086,54
Résultat de l'exercice		180 899,81
Antérieur		466 076,60
Résultat de fonctionnement		646 976,41
INVESTISSEMENT		
Dépenses	2 457 364,68	175 459,78
Recettes	2 457 364,68	359 711,15
Résultat de l'exercice		184 251,37
Antérieur		1 629 558,08
Résultat d'investissement		1 813 809,45
Résultat de clôture		2 460 785,86

Le résultat de la section de fonctionnement reste confortable à fin 2021. Afin de financer les futurs impacts financiers des nouvelles réglementations en matière de gestion des ordures ménagères, il n'est pas prévu de faire d'affectation à l'investissement.

Ainsi pour 2022, la reprise du résultat d'investissement permettra de financer en partie la réalisation de la future déchetterie unique.

Les autres budgets annexes

Chaque lotissement d'habitation et micro-zone d'activités réalisé par la CCBZ fait l'objet d'un budget annexe :

- lotissement IM LEH à Hoerd
- lotissement HORNLEISS II à Weitbruch
- lotissement LES CHAMPS II à Gries
- lotissement HIPPODROME à Hoerd
- lotissement LES HAUTS DE LA ZORN à Weuersheim
- lotissement GALGENSTRAENGE IV à Kurtzenhouse
- lotissement LES VERGERS à Weyersheim
- micro-zone d'activités de Geudertheim
- micro-zone d'activités de Gries
- micro-zone d'activités de Hoerd
- micro-zone d'activités de Weyersheim
- micro-zone d'activités de Weitbruch

En 2021, 4 nouveaux lotissements ont été ouverts :

- Lotissement LES GUERRIERS à Kurtzenhouse
- Lotissement LES CHAMPS III à Gries
- Lotissement LANDSTRASSE V à Hoerd
- Micro-zone d'activités de Kurtzenhouse

Ces budgets sont soumis à une gestion de stock consistant en la valorisation du foncier et des travaux de viabilisation. L'ensemble est financé par la cession des terrains. Le décalage dans le temps entre la charge de viabilisation et la commercialisation des parcelles demande un financement par prêt relais.